

Recommandations
visant à réduire l'impact
environnemental des pratiques
de nettoyage, de désinfection
et d'utilisation des fournitures
des établissements publics
du RSSS



Comité de travail

Marc Beauchemin	Analyste des procédés administratifs et de l'informatique, MSSS
Carl Chouinard	Ex-adjoint au directeur des services techniques, CHU de Québec
Bruno Dubreuil	Coordonnateur des services techniques, CISSS de Laval
François Jacques	Conseiller cadre en développement durable, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Alain Lamarche	Coordonnateur des services hygiène et salubrité, CISSS de la Montérégie-Est
Manon Lapalme	Adjointe au directeur, Services d'hôtellerie, CISSS de la Montérégie-Centre
Bénédicte Leclerc-Jacques	Conseillère en développement durable, MSSS
Danielle Sicotte	Ex-accompagnatrice du Groupe de travail en hygiène et salubrité
Martine Therrien	Technicienne administrative, MSSS

Nous tenons aussi à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de ce document et qui l'ont enrichi de leurs expériences et de leurs suggestions.

Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :
msss.gouv.qc.ca section Publications

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépot légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-89404-9 (PDF)

Bibliothèque et Archives Canada, 2021

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2021

Table des matières

Introduction	1
1. La démarche	2
Cible 1 : Rédaction et diffusion d'un sondage sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures des établissements publics du RSSS.....	2
Cible 2 : Rédaction et diffusion d'un rapport de recommandations portant sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures dans les établissements publics du RSSS	4
2. Les recommandations	7
Recommandation 1 - Accroître la proportion des contenants recyclables de produits d'entretien qui sont déposés au recyclage	8
Recommandation 2 - Utiliser du papier à main et du papier hygiénique écoresponsables fabriqués à 100 % de fibres recyclées.....	9
Recommandation 3 - Trouver et utiliser des produits écoresponsables équivalant aux produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité	10
Recommandation 4 - Éliminer les aérosols, limiter l'utilisation d'assainisseurs d'air et favoriser l'utilisation de produits écoresponsables	11
Recommandation 5 - Utiliser des produits d'entretien concentrés.....	12
Recommandation 6 - Sensibiliser le personnel en hygiène et salubrité, en prévention et contrôle des infections (PCI), des services d'approvisionnement et des ressources humaines aux impacts des activités d'hygiène et salubrité sur l'environnement	13
Recommandation 7 - Favoriser l'utilisation de systèmes automatiques de dilution.....	14
Recommandation 8 - Favoriser l'installation et l'utilisation de distributeurs de papier à main à débit contrôlé	15
Recommandation 9 - Utiliser la technique de prétrempage pour les linges et bandeaux en microfibre	16
Recommandation 10 - Installer des tapis d'entrée dans les zones de circulation intense pour capter et retenir la saleté et protéger les planchers	17
3. Les bonnes pratiques	18
Conclusion	19
Annexe 1 - Grille d'évaluation des recommandations	20
Annexe 2 - Bilan de l'évaluation des recommandations	21
Glossaire	25
Bibliographie	26

Liste des abréviations

AHSS :	Association hygiène et salubrité en santé
CAG :	Centre d'acquisitions gouvernementales
COV :	Composé organique volatil
DGTI :	Direction générale des technologies de l'information
GES :	Gaz à effet de serre
GTHS :	Groupe de travail en hygiène et salubrité
MELCC :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC :	Municipalités régionales de comté
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PCI :	Prévention et contrôle des infections
RSSS :	Réseau de la santé et des services sociaux

Introduction

Par sa mission et ses activités, le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), est un grand consommateur de fournitures, de lingerie, de denrées alimentaires etc. Au cours des dernières années, des efforts ont été faits afin d'atténuer l'impact des activités des établissements sur l'environnement. Dans ce contexte, les services d'hygiène et salubrité sont également mis à contribution, puisqu'ils :

- Utilisent des produits chimiques potentiellement polluants pour les tâches de nettoyage et de désinfection;
- Distribuent de grandes quantités de fournitures (savon à main, papier hygiénique etc.), susceptibles de générer une grande quantité de matières résiduelles.

Afin de soutenir les établissements du RSSS à rendre les services d'hygiène et salubrité plus écoresponsables, l'action 9 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été adoptée :

Évaluer les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures distribuées par les services d'hygiène et salubrité des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, afin de réduire les impacts environnementaux de ces dernières.

Cette action comportait deux cibles :

Cibles de réalisation de l'action

Rédaction et diffusion d'un sondage sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures des établissements publics du RSSS

Rédaction et diffusion d'un rapport de recommandations portant sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures dans les établissements publics du RSSS

La première cible a été atteinte grâce à deux sondages qui ont été envoyés aux gestionnaires en hygiène et salubrité du RSSS en mai 2018.

Ce rapport de recommandations constitue le livrable de la deuxième cible. Le premier chapitre décrit la démarche qui a été réalisée afin d'atteindre chacune des deux cibles, avec les deux processus pertinents. L'élaboration des 24 propositions de recommandations initiales et la méthode de sélection des 10 recommandations les plus pertinentes y sont présentées. Au chapitre 2, chacune des 10 recommandations figure dans une fiche où sont mis en évidence les motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?), les responsables de son implantation (qui ?) et le mode d'implantation (comment ?). Ces fiches devraient permettre une consultation facile et conviviale des différentes recommandations.

Le chapitre 3 présente 14 bonnes pratiques de développement durable, relatives aux services d'hygiène et salubrité. En annexe, on retrouve la grille qui a servi à évaluer les recommandations, de même que le bilan des résultats de cette évaluation.

Ce document s'adresse principalement aux gestionnaires en hygiène et salubrité, mais aussi aux responsables du développement durable, au service d'approvisionnement et au personnel en prévention et contrôle des infections des établissements.

1. La démarche

Afin de réaliser les travaux nécessaires pour atteindre les deux cibles mentionnées plus tôt, un comité de travail composé principalement de responsables en hygiène et salubrité a été formé. Plusieurs membres du Groupe de travail en hygiène et salubrité en font partie. Une recherche documentaire a été menée afin d'en connaître davantage sur l'intégration du développement durable en hygiène et salubrité, et afin d'identifier des pistes de solutions.



Source : <https://www.freeimageslive.co.uk/files/images008/cleaning.jpg>

Cible 1 : Rédaction et diffusion d'un sondage sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures des établissements publics du RSSS

Avant de pouvoir définir des recommandations, et de rédiger le présent rapport, il fallait connaître les façons de faire des services d'hygiène et salubrité du réseau. Deux sondages sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures dans les établissements publics du RSSS ont donc été réalisés, selon le processus de la figure 1, qui est présenté à la page suivante.

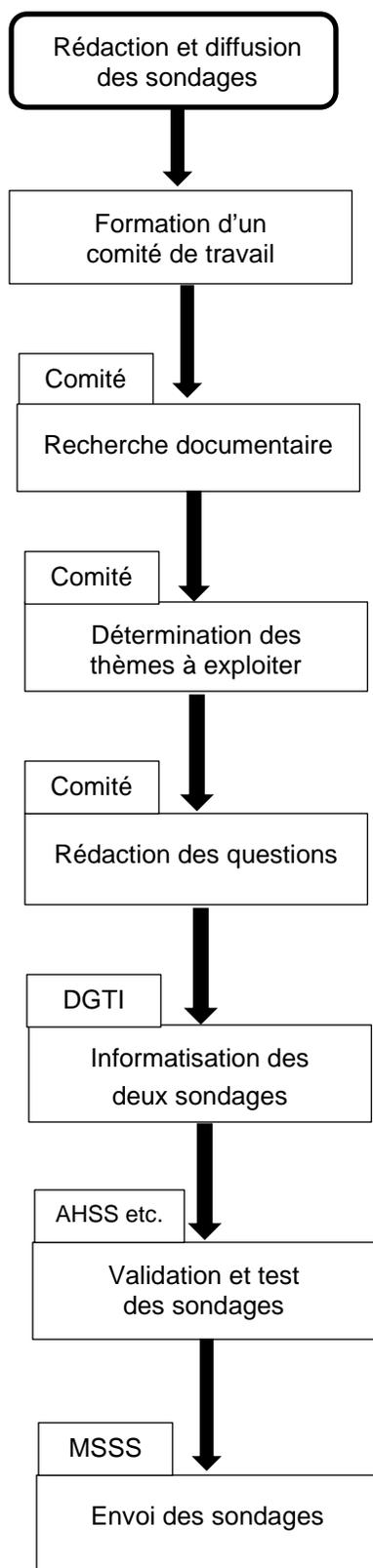
Quatre thèmes porteurs ont été identifiés pour les pratiques de nettoyage et de désinfection :

- Choix des produits de nettoyage
- Choix des équipements
- Procédures opérationnelles
- Formation

En ce qui concerne l'utilisation des fournitures, plusieurs thèmes ont aussi été déterminés :

- Papier à main
- Distributeurs de papier à main
- Séchoirs à main automatiques
- Papier hygiénique
- Aérosols, désodorisants et nettoyants à toilettes
- Tamis vs pastilles vs biotechnologies (urinoirs)
- Savon à main
- Distributeurs de savon
- Sacs de poubelle
- Consommation d'eau

Figure 1 : Processus de rédaction et de diffusion des sondages



Ensuite, les différentes questions à choix de réponses du sondage ont été rédigées, par le biais de plusieurs discussions téléphoniques avec les membres du comité de travail. Il a été jugé pertinent de préparer deux sondages sous la forme de questionnaires à choix de réponses : un sondage sur les aspects plus généraux du développement durable, et un autre sur des éléments techniques relatifs aux pratiques en hygiène et salubrité.

Les sondages ont été informatisés au moyen du logiciel SurveyMonkey, avec l'aide de la Direction générale des technologies de l'information (DGTI) du MSSS. Ils ont été validés, d'abord par les membres de notre comité, puis par un responsable de la compagnie InnuScience. Ils ont ensuite été testés par des membres de la direction de l'Association hygiène et salubrité en santé (AHSS). Les sondages ont finalement été envoyés aux gestionnaires en hygiène et salubrité du RSSS le 4 mai 2018.

Quant au bilan des réponses reçues, 44 questionnaires ont été remplis pour le sondage plus général sur les pratiques durables et l'empreinte écologique, et 76 pour celui sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures. Précisons que le deuxième sondage pouvait être rempli jusqu'à trois fois par un même répondant, soit pour chacune des missions suivantes : centre hospitalier (CH), centre local de services communautaires (CLSC) et centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Les résultats du sondage ont été transmis aux établissements en septembre 2018.

Cible 2 : Rédaction et diffusion d'un rapport de recommandations portant sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures dans les établissements publics du RSSS

La deuxième étape de la démarche a ensuite débuté, soit la rédaction d'un rapport de recommandations portant sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures dans les établissements publics du RSSS. Le processus qui a été suivi est présenté à la figure 2.

L'analyse des résultats des deux sondages a permis de récolter beaucoup d'informations qui ont servi à formuler les 21 propositions de recommandations initiales. Celles-ci découlaient souvent de lacunes ou d'éléments à améliorer observés dans les résultats des sondages. Par exemple, la recommandation « Accroître la proportion des contenants recyclables de produits d'entretien qui sont déposés au recyclage » vient du fait que seulement 36% des répondants aux sondages déposent de 76% à 100% de leurs contenants recyclables de produits d'entretien au recyclage.

Quelques discussions téléphoniques avec les membres du comité de travail ont été nécessaires pour réviser les propositions de recommandations. Certaines propositions ont été retirées de la liste, alors que d'autres ont été ajoutées, tirées de la littérature ou provenant de membres du comité.

Une recherche terminologique a été effectuée afin de trouver le terme le plus pertinent à utiliser pour désigner les produits « environnementaux » en hygiène et salubrité, parmi les suivants : produit vert, produit écoresponsable, écoproduit et produit vert certifié. Finalement, le terme « produit écoresponsable » a été retenu.

En février 2019, les membres du Groupe de travail en hygiène et salubrité (GTHS) ont été consultés pour obtenir leurs commentaires sur les propositions de recommandations. À la fin de mars 2019, 24 propositions de recommandations avaient été retenues, et classées selon quatre catégories :

- A. Développement des connaissances
- B. Pratiques
- C. Produits et équipements
- D. Fournitures

Les membres du comité de travail ont jugé qu'il ne serait pas opportun de présenter 24 recommandations dans ce rapport; car ce nombre élevé risquerait de perdre les lecteurs. Il a été décidé de sélectionner les 10 recommandations les plus pertinentes. Pour effectuer cette sélection, une grille d'évaluation (annexe 1) a été créée. Cette grille a permis d'évaluer les recommandations selon quatre critères :

- Portée (est-ce qu'elle s'adresse à tous les établissements ?);
- Impact sur le développement durable;
- Faisabilité;
- Influence des services d'hygiène et salubrité (implantation).

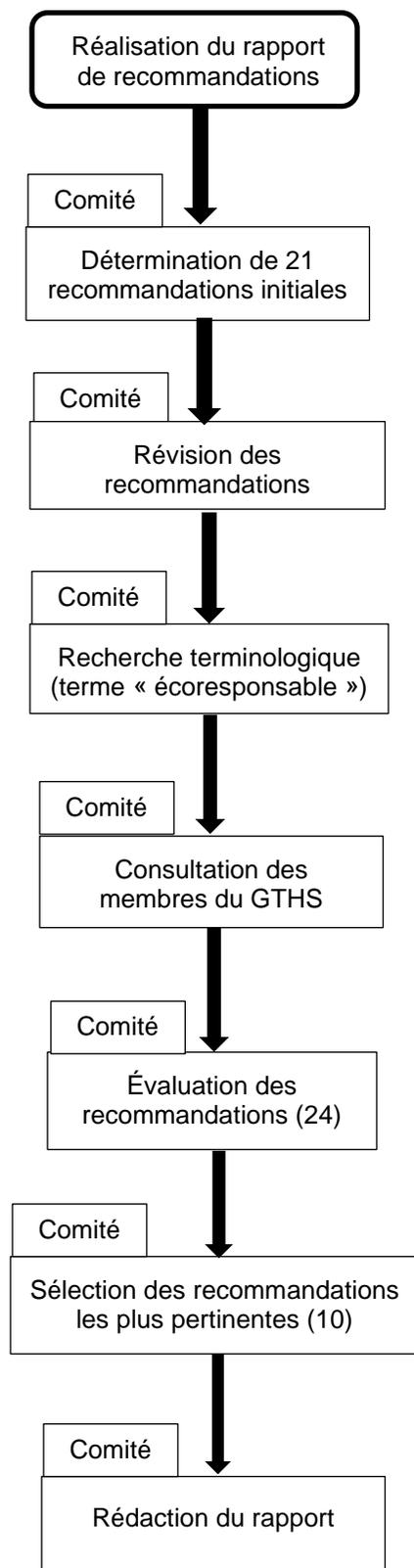
Chacun de ces critères devait être évalué sur une échelle de 0 à 5 points :

5- Très fort 4- Fort 3- Modéré 2- Faible 1- Très faible 0- Aucun

Donc, chacune des recommandations a été évaluée sur un total de 20 points.

La grille d'évaluation a ensuite été transmise aux membres du comité de travail. Les résultats des grilles d'évaluation ont été compilés, afin d'obtenir un pointage moyen pour chacune des recommandations (annexe 2). Les 10 recommandations qui ont obtenu le pointage moyen le plus élevé ont été retenues. Elles font l'objet de fiches détaillées dans ce rapport. Les membres du comité de travail ont convenu de présenter les 14 autres propositions de recommandations dans une liste de bonnes pratiques.

Figure 2 : Processus de réalisation du rapport de recommandations



2. Les recommandations

Dix recommandations portant sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures dans les établissements publics du RSSS sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Recommandations de développement durable relatives aux services d'hygiène et salubrité

Recommandations	
1	Accroître la proportion des contenants recyclables de produits d'entretien qui sont déposés au recyclage
2	Utiliser du papier à main et du papier hygiénique écoresponsables fabriqués à 100 % de fibres recyclées
3	Trouver et utiliser des produits écoresponsables équivalant aux produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité
4	Éliminer les aérosols, limiter l'utilisation d'assainisseurs d'air et favoriser l'utilisation de produits écoresponsables
5	Utiliser des produits d'entretien concentrés
6	Sensibiliser le personnel en hygiène et salubrité, en prévention et contrôle des infections (PCI), des services d'approvisionnement et des ressources humaines aux impacts des activités d'hygiène et salubrité sur l'environnement
7	Favoriser l'utilisation de systèmes automatiques de dilution
8	Favoriser l'installation et l'utilisation de distributeurs de papier à main à débit contrôlé
9	Utiliser la technique de prétrempage pour les linges et bandeaux en microfibre
10	Installer des tapis d'entrée dans les zones de circulation intense pour capter et retenir la saleté et protéger les planchers

Dans les pages suivantes, chacune de ces recommandations figure dans une fiche. Le numéro et le titre de la recommandation sont indiqués en haut de la fiche, et sa catégorie est présentée en dessous avec le pictogramme correspondant :

A. Développement des connaissances	B. Pratiques	C. Produits et équipements	D. Fournitures
			

Trois types d'informations importantes figurent ensuite : motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?), responsables de son implantation (qui ?), et mode d'implantation (comment ?). Chaque fiche permet donc de comprendre facilement pourquoi la recommandation a été retenue et indique son ou ses responsables ainsi que les différentes étapes de son implantation.

Ces recommandations sont proposées dans le but d'intégrer plus facilement des pratiques durables et écoresponsables dans les activités d'hygiène et salubrité des établissements du RSSS. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive d'actions de développement durable, mais de pistes d'action pour favoriser des changements de pratiques permettant une meilleure conciliation de ce secteur avec l'environnement physique et social dans lequel évolue un établissement.

Recommandation 1

Accroître la proportion des contenants recyclables de produits d'entretien qui sont déposés au recyclage

Catégorie : Pratiques



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

Les contenants de produits d'entretien utilisés par les services d'hygiène et salubrité sont, la plupart du temps, fabriqués de matières plastiques. Dans le contexte actuel de surabondance de ces matières dans l'environnement, et compte tenu de la responsabilité sociale des établissements de santé et de services sociaux, il est important de maximiser le recyclage des matières plastiques. Du même coup, la diminution des émissions de GES est favorisée.

Selon les résultats du *Sondage des pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures des établissements publics du RSSS* réalisé en 2018 (Sondage), seulement 36 % des répondants déposaient de 76 % à 100 % de leurs contenants de produits d'entretien recyclables au recyclage. Il y a donc place à amélioration.

Lors de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au premier rang avec un pointage de 17,7 sur 20. L'impact sur le développement durable et l'influence des services d'hygiène et salubrité avaient alors reçu des notes élevées de 5 sur 5 et de 4,6 sur 5 respectivement.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité est responsable d'implanter cette recommandation, et il doit être appuyé par son organisation. Le soutien des intervenants suivants est aussi nécessaire :

- Direction des services techniques;
- Municipalité, MRC et recycleurs;
- Fournisseurs de produits d'entretien;
- Comité de développement durable (appuyé par résolutions et politiques);
- Service d'approvisionnement.

Mode d'implantation (comment ?)

- Gestionnaire en hygiène et salubrité :
 1. Évaluer les quantités de contenants recyclables de produits d'entretien qui sont déposés au recyclage, ainsi que leur qualité, et celles des contenants qui sont jetés;
 2. Déterminer les raisons qui expliquent pourquoi certains contenants recyclables de produits d'entretien ne sont pas déposés au recyclage (manque d'espace, rejets aux ordures par mégarde, manque d'informations, etc.);
 3. Cibler des actions pour recycler le plus grand nombre de contenants vides possible, ou déterminer des possibilités de réutilisation des contenants avec les fournisseurs.

Pour trouver des pistes d'amélioration, il est pertinent de consulter à la fois les employés du service d'hygiène et salubrité concernant leurs pratiques et leurs processus, mais également les fournisseurs et la municipalité en ce qui concerne les possibilités de recyclage. Par exemple, il faudra peut-être augmenter l'espace de stockage, revoir le processus de gestion des contenants, informer les préposés en hygiène et salubrité, ou encore faire des démarches auprès de la municipalité ou des recycleurs pour augmenter la fréquence de collecte.

Recommandation 2

Utiliser du papier à main et du papier hygiénique écoresponsables fabriqués à 100 % de fibres recyclées¹

Catégorie : Fournitures



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

Dans un contexte où les ressources sont limitées, elles doivent être optimisées. Le recyclage est une manière d'optimiser les ressources puisqu'il permet de les réutiliser. En ce sens, se procurer des produits fabriqués de matières recyclées assure une demande soutenue pour les matières secondaires, évitant ainsi de les éliminer. Selon RECYC-QUÉBEC, l'utilisation de produits à contenu recyclé préserve les ressources naturelles, mais aussi réduit la production de GES, puisque l'élimination de la matière n'est plus nécessaire. Pour un établissement, exiger d'obtenir de la part des fournisseurs du papier à main et du papier hygiénique fabriqués à partir de fibres recyclées permet de jouer son rôle d'organisation responsable qui contribue à la collectivité en protégeant l'environnement.

Lors de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au deuxième rang avec un pointage de 17,6 sur 20. L'impact sur le développement durable et la portée avaient alors reçu des notes élevées de 4,7 sur 5 et de 4,9 sur 5 respectivement.

Selon les résultats du Sondage, 61 % des répondants ne connaissaient pas le pourcentage (%) de fibres recyclées contenues dans leur papier à main. De plus, 64 % des répondants ne connaissaient pas le pourcentage (%) de fibres recyclées contenues dans leur papier hygiénique.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité et le service d'approvisionnement (appuyé par le CAG) sont responsables d'implanter cette recommandation.

Mode d'implantation (comment ?)

- Gestionnaire en hygiène et salubrité :
 1. Au moment de la requête, préciser au service d'approvisionnement qu'il faut acheter du papier à main et du papier hygiénique composés à 100 % de fibres recyclées;
 2. À la réception du papier, s'assurer que la proportion de fibres recyclées est de 100 % ou que la certification demandée au moment de l'appel d'offres est indiquée sur son emballage.
- Service d'approvisionnement :
 - Au moment de l'appel d'offres de papier à main et de papier hygiénique, intégrer une spécification technique concernant leur composition (ex. : fabriqué à 100 % de fibres recyclées)².

¹ Le type de papier hygiénique utilisé étant différent dans les établissements de courte et de longue durée, le pourcentage de fibres recyclées recommandé pourrait varier selon la mission de l'établissement.

² Le service d'approvisionnement peut consulter le cadre de référence en approvisionnement responsable du MSSS afin de bien intégrer le critère de développement durable dans son appel d'offres.

Recommandation 3

Trouver et utiliser des produits écoresponsables équivalant aux produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité

Catégorie : Produits et équipements



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

Il existe de plus en plus de produits d'entretien écoresponsables sur le marché. Le personnel des services d'hygiène et salubrité peut avoir des questionnements sur l'efficacité, l'impact environnemental, les coûts, etc. de ces produits. Une meilleure connaissance de ceux-ci peut permettre de les démystifier, de faire un choix plus éclairé, et d'en assurer une utilisation efficace.

Par ailleurs, les services d'hygiène et salubrité utilisent des quantités importantes de produits chimiques de toutes sortes (nettoyants, désinfectants, dégraissants, etc.). Un gain environnemental pourrait donc être obtenu en remplaçant les produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité par des produits écoresponsables équivalents, moins dommageables pour l'environnement.

Au cours de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au troisième rang avec un pointage de 17,6 sur 20. Selon les résultats du Sondage, 24 % des répondants ont identifié le manque d'informations comme une raison qui rend difficile l'utilisation de produits « verts certifiés ». Cette recommandation est aussi mentionnée dans la littérature comme une mesure environnementale pertinente³.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité est responsable d'implanter cette recommandation, en collaboration avec le service d'approvisionnement (appuyé par le CAG), les fournisseurs de produits d'entretien et la PCI (si nécessaire).

Mode d'implantation (comment ?)

- Obtenir de l'information sur les produits écoresponsables :
 1. En collaboration avec le responsable du développement durable et le MSSS, cibler les fournisseurs pouvant offrir des produits d'entretien écoresponsables;
 2. Contacter ces fournisseurs et leur demander de transmettre des informations (dépliants, fiches techniques, présentation, échantillons) sur les produits d'entretien écoresponsables pertinents;
 3. Diffuser ces informations (y compris l'information provenant du MSSS, s'il y a lieu) au personnel en hygiène et salubrité, en PCI, des services d'approvisionnement et des ressources humaines.
- Trouver et utiliser des produits écoresponsables équivalents :
 1. Réaliser l'inventaire des produits d'entretien utilisés;
 2. Pour chaque produit d'entretien qui n'est pas écoresponsable, trouver un produit équivalent écoresponsable (en collaboration avec le service d'approvisionnement et le responsable du développement durable). Il est possible de discuter avec les fournisseurs et de demander une certification. À cet effet, consulter le répertoire des éco étiquettes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui recense certaines certifications pour les produits d'entretien écoresponsables;
 3. Avant d'effectuer une requête pour un produit écoresponsable au service d'approvisionnement, le service d'hygiène et salubrité peut vérifier son coût d'achat et le tester afin d'évaluer son efficacité. Dans le contexte de la PCI, l'efficacité du produit doit être assurée. Des échantillons de produits pourront être mis à l'essai;
 4. Informer son organisation des constats observés et des options écoresponsables possibles.
- Service d'approvisionnement :
 1. Lors de l'appel d'offres, intégrer une clause de développement durable pour obtenir le type de produit désiré⁴;
 2. Pour les appels d'offres d'approvisionnement en commun, tenir compte des règles d'application.

³ Spectrum Health, Case Study: Safer Chemicals Challenge: Green Cleaning Goal, p. 1

⁴ Le service d'approvisionnement peut consulter le cadre de référence en approvisionnement responsable du MSSS afin de bien intégrer le critère de développement durable dans son appel d'offres.

Recommandation 4

Éliminer les aérosols, limiter l'utilisation d'assainisseurs d'air et favoriser l'utilisation de produits écoresponsables

Catégorie : Fournitures



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

Même si les aérosols et les assainisseurs d'air sont encore utilisés dans plusieurs établissements, ils ne sont pas nécessaires. Ces produits peuvent avoir des effets nocifs sur l'écosystème et la santé des personnes. Il est possible de limiter leur achat en utilisant un système de ventilation adéquat qui permet d'améliorer la qualité de l'air.

Si l'air est vicié par des odeurs, la première mesure à implanter est d'aérer. Ajouter une odeur qui masque la première ne règle pas le problème en soi, en plus de diffuser un produit chimique non nécessaire (on retrouve habituellement des composés organiques volatils (COV) dans les ingrédients). Des études démontrent que les produits qui génèrent une fragrance ne devraient pas être utilisés. Il est préférable de:

- Rechercher la cause des odeurs;
- Tenter d'éliminer ou de réduire cette cause (ex. : sacs fermés pour culottes d'incontinence avec selles, changer l'heure de la cueillette des déchets, les entreposer dans un lieu où personne ne travaille, fermer la porte);
- Augmenter le nombre de changements d'air dans le local, ou prévoir une extraction d'air vers l'extérieur.

Par ailleurs, il est possible d'utiliser des produits d'entretien écoresponsables contenant moins de composants nocifs. Ceci permet de limiter les effets négatifs sur la santé des personnes occupant ces zones, puisque l'air ambiant y est moins pollué.

Lors de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au quatrième rang avec un pointage de 17,1 sur 20. La portée avait alors reçu une note élevée de 4,6 sur 5.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité et le service d'approvisionnement (appuyé par le CAG) sont responsables d'implanter cette recommandation.

Mode d'implantation (comment ?)

- Gestionnaire en hygiène et salubrité :
 1. En collaboration avec le service de santé et de sécurité du travail de l'établissement ainsi que le responsable du développement durable, préparer et assurer la diffusion des communications nécessaires pour la clientèle et les employés, afin d'expliquer les raisons qui justifient l'élimination des assainisseurs d'air⁵;
 2. Retirer les aérosols de la liste des produits disponibles (approvisionnement);
 3. Réduire l'achat d'assainisseurs d'air aux usages pour lesquels ils sont absolument nécessaires;
 4. Développer une politique qui interdit l'utilisation d'aérosols et qui limite et encadre celle des assainisseurs d'air;
 5. Inscrive des critères d'écoresponsabilité dans les appels d'offres de produits d'entretien.

⁵ Anne STEINEMANN. *Ten questions concerning air fresheners and indoor built environments*, Building and Environment, 2017, p. 279-284.

Recommandation 5 Utiliser des produits d'entretien concentrés

Catégorie : Produits et équipements



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

L'utilisation de produits d'entretien concentrés permet de réduire les quantités et parfois la taille des contenants nécessaires. Un gain environnemental est donc possible en réduisant les quantités de plastique et autres matières composant ces contenants utilisés pour les activités de nettoyage et de désinfection⁶. Et comme la taille des contenants est souvent réduite, leur manipulation est facilitée.

Au cours de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au cinquième rang avec un pointage de 17 sur 20. La portée avait alors reçu une note élevée de 4,6 sur 5.

Selon les résultats du Sondage, 59 % des répondants ont indiqué « produits très concentrés » comme un des principes de développement durable qu'ils privilégiaient pour leurs produits en hygiène et salubrité.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité est responsable d'implanter cette recommandation, en collaboration avec le service de santé et de sécurité du travail, le service d'approvisionnement (appuyé par le CAG), les fournisseurs de produits d'entretien, et la PCI (si nécessaire).

Mode d'implantation (comment ?)

- Gestionnaire en hygiène et salubrité :
 1. Réaliser l'inventaire des produits d'entretien utilisés dans son service;
 2. Repérer les produits pour lesquels un produit plus concentré est disponible (en collaboration avec le service d'approvisionnement). Pour ce faire, il est utile de discuter avec les fournisseurs;
 3. Avec le service de santé et de sécurité du travail, déterminer si ces produits concentrés peuvent être utilisés de façon sécuritaire;
 4. Effectuer une requête au service d'approvisionnement pour les produits concentrés pouvant être utilisés de façon sécuritaire;
 5. Avec le service de santé et de sécurité du travail, réviser les équipements et les méthodes de travail utilisés afin de minimiser l'exposition à ces nouveaux produits concentrés (ex. : dilution automatique, transvasement limité, local aéré).
- Service d'approvisionnement :
 1. Effectuer l'achat des nouveaux produits concentrés nécessaires;
 2. Pour les appels d'offres d'approvisionnement en commun, voir les règles d'application.

⁶ La manipulation de produits plus concentrés comporte des risques accrus pour la santé lorsqu'il y a un contact. Il est important que les méthodes de travail et les équipements utilisés minimisent l'exposition à ces produits.

Recommandation 6

Sensibiliser le personnel en hygiène et salubrité, en prévention et contrôle des infections (PCI), des services d'approvisionnement et des ressources humaines aux impacts des activités d'hygiène et salubrité sur l'environnement

Catégorie : Développement des connaissances



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

Les activités des services d'hygiène et salubrité du RSSS ont un impact sur l'environnement, attribuable aux produits chimiques et aux équipements qui sont utilisés, ainsi qu'au papier hygiénique, aux savons, etc. qui sont distribués. Il est nécessaire de sensibiliser les employés de ces services et des services connexes à cet impact.

Lors de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au sixième rang avec un pointage de 16,9 sur 20. La portée avait alors reçu une note élevée de 4,9 sur 5.

Selon les résultats du Sondage, seulement 43 % des gestionnaires en hygiène et salubrité ont jugé que leur personnel était très sensibilisé aux impacts de leurs activités sur l'environnement.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité est responsable d'implanter cette recommandation, en collaboration avec le responsable du développement durable, s'il y a lieu, ou le MSSS.

Mode d'implantation (comment ?)

1. Contacter le responsable en développement durable de l'établissement, ou le répondant du MSSS;
2. Avec son aide, repérer les produits chimiques, les équipements (linges, balais etc.) et les fournitures (papiers, savons etc.) qui ont un impact important sur l'environnement. Une recherche dans la littérature peut être nécessaire, de même que la consultation des fiches techniques des produits. Le recours aux collègues des autres établissements peut aussi être utile;
3. Obtenir ou rédiger des documents (ex. : fiches) pour présenter les différents produits chimiques, équipements et fournitures repérer, ainsi que leurs impacts sur l'environnement;
4. Diffuser ces documents aux employés concernés. Une présentation, avec support visuel ou non, peut être organisée.

N.B. : Le MSSS pourra collaborer avec le service en hygiène et salubrité et le répondant en développement durable de l'établissement afin de documenter les effets des équipements et des produits chimiques utilisés et des fournitures distribuées par ce service.

Recommandation 7 Favoriser l'utilisation de systèmes automatiques de dilution

Catégorie : Pratiques



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

Les services d'hygiène et salubrité doivent souvent diluer les produits chimiques avant de les utiliser pour nettoyer ou désinfecter les surfaces et les équipements. Les systèmes automatiques de dilution permettent d'assurer une dilution précise et adéquate des nettoyants et des désinfectants. Un système automatisé et calibré constitue le mode de dilution recommandé⁷. De plus, les systèmes manuels de dilution entraînent un risque d'erreur (solution trop diluée ou trop concentrée), car ils sont imprécis. Ils engendrent souvent un gaspillage des produits chimiques, et ils sont donc à éviter. Quant aux produits prêts à l'emploi, ils génèrent beaucoup plus de contenants de plastique.

Lors de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au septième rang avec un pointage de 16,9 sur 20. L'impact sur le développement durable et l'influence des services d'hygiène et salubrité avaient alors reçu des notes élevées de 4,3 sur 5 et de 4,4 sur 5 respectivement.

Selon les résultats du Sondage, 11 % des répondants ont indiqué qu'ils utilisaient encore un système manuel de dilution (ex. : tasse à mesurer).

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité est responsable d'implanter cette recommandation, en collaboration avec le service d'approvisionnement (appuyé par le CAG), les fournisseurs de produits d'entretien et la PCI (si nécessaire).

Mode d'implantation (comment ?)

- Gestionnaire en hygiène et salubrité :
 1. Pour chaque produit d'entretien qui n'est pas prêt à l'emploi, déterminer avec le fournisseur l'appareil de dilution automatique requis : dilueur séparé du contenant ou dilueur intégré (à même le contenant). Il existe en effet des dilueurs intégrés, dits captifs, spécifiques à certains fournisseurs et à certains formats de contenants;
 2. S'assurer que le nombre nécessaire de dilueurs automatiques est disponible aux divers endroits où des dilutions sont effectuées.

N.B. : Une attention particulière devrait être portée au choix des dilueurs (précision de la dilution). Un processus de validation de la dilution doit avoir été mis au point, pour s'assurer que les quantités requises de produits sont distribuées. Il faut privilégier, si possible, des dilueurs permettant d'obtenir des contenants de produits chimiques scellés (meilleure conservation).

⁷ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Techniques et équipements de travail en hygiène et salubrité, 2009, p. 12.

Recommandation 8

Favoriser l'installation et l'utilisation de distributeurs de papier à main à débit contrôlé

Catégorie : Fournitures



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

Le papier à main est utilisé en grandes quantités dans les établissements de santé québécois. Une façon de limiter le gaspillage de papier à main est d'installer des distributeurs à débit contrôlé dans les différents lieux d'utilisation. De cette façon, l'usager ne peut dérouler le papier à volonté de façon excessive. Selon l'expérience des gestionnaires en hygiène et salubrité du comité de travail, des économies d'environ 25 % seraient possibles, au niveau des quantités utilisées.

Il est d'autant plus important de réduire la quantité de papier à main utilisée, car sa valorisation est peu fréquente dans le RSSS. En effet, selon les résultats du Sondage, 98 % des répondants ont indiqué qu'ils disposent du papier à main en l'envoyant à l'enfouissement.

Au cours de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au huitième rang avec un pointage de 16,9 sur 20. La portée et l'influence des services d'hygiène et salubrité avaient alors reçu des notes élevées de 4,7 sur 5 et de 4,4 sur 5 respectivement.

Selon les résultats du Sondage, les répondants ont indiqué que seulement 37 % de leurs distributeurs étaient à débit contrôlé.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité est responsable d'implanter cette recommandation, en collaboration avec le fournisseur de papier à main et le service des installations matérielles.

Mode d'implantation (comment ?)

- Gestionnaire en hygiène et salubrité :
 1. Réaliser l'inventaire des distributeurs de papier à main utilisés dans les sites couverts par son service;
 2. Au moment du remplacement nécessaire d'un distributeur de papier à main, privilégier un distributeur à débit contrôlé. Si le distributeur en place est encore en bon état, se questionner sur la pertinence de son remplacement prématuré;
 3. Faire une requête au service des installations matérielles afin de remplacer les distributeurs ciblés précédemment.

N.B. : Il faut s'assurer que les distributeurs sont de qualité adéquate.

Recommandation 9

Utiliser la technique de prétrempage pour les linges et bandeaux en microfibre

Catégorie : Pratiques



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

Le prétrempage des linges et des bandeaux en microfibre permet de n'utiliser que les quantités nécessaires de produits d'entretien et d'éviter de contaminer la solution. Le gaspillage des produits chimiques est alors minimisé, ainsi que l'impact sur l'environnement.

Lors de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au neuvième rang avec un pointage de 16,9 sur 20. La portée avait alors reçu une note élevée de 4,6 sur 5.

Selon les résultats du Sondage, 73 % des répondants ont indiqué qu'ils utilisaient la technique de prétrempage pour les linges et les bandeaux en microfibre.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité est responsable d'implanter cette recommandation.

Mode d'implantation (comment ?)

- Le gestionnaire en hygiène et salubrité doit assurer la formation et soutenir la pratique auprès des préposés en hygiène et salubrité.

Linges

- Plier les linges en quatre, les disposer dans un seau prévu à cet effet et y ajouter la quantité de solution nécessaire afin que les linges soient adéquatement imprégnés (imbibés de solution, mais pas détrempés au point d'avoir à les tordre).

Bandeaux

- Disposer les bandeaux dans le seau prévu à cet effet et y ajouter la quantité de solution nécessaire afin que les bandeaux soient adéquatement imprégnés (imbibés de solution mais pas détrempés au point d'avoir à les tordre).

Recommandation 10

Installer des tapis d'entrée dans les zones de circulation intense pour capter et retenir la saleté et protéger les planchers

Catégorie : Pratiques



Motifs expliquant sa sélection (pourquoi ?)

L'entretien des planchers fait partie des multiples tâches exécutées par le service d'hygiène et salubrité. Des ressources humaines, des équipements et des produits sont consacrés à cet entretien. Dans les zones de circulation intense (ex. : hall d'entrée), les planchers sont souillés plus rapidement et de façon plus importante, en particulier durant la saison hivernale. Cela accroît la fréquence du lavage des planchers et du même coup les quantités de produits d'entretien et d'eau utilisés.

L'installation de tapis d'entrée dans les zones de circulation intense permet de capter efficacement la poussière, le sable, les roches, le sel et le déglacant. Cela contribue à une meilleure qualité de l'air et réduit l'utilisation de produits chimiques. De plus, l'installation de ces tapis permet de réduire le temps consacré au nettoyage de ces zones de circulation intense par les préposés en hygiène et salubrité.

Lors de l'évaluation par le comité hygiène et salubrité en développement durable, cette recommandation s'est classée au dixième rang avec un pointage de 16,0 sur 20. La portée avait alors reçu une note élevée de 4,7 sur 5.

Responsables de son implantation (qui ?)

Le gestionnaire en hygiène et salubrité est responsable d'implanter cette recommandation, en collaboration avec le service des installations matérielles et le service d'approvisionnement.

Mode d'implantation (comment ?)

- Gestionnaire en hygiène et salubrité :
 1. En collaboration avec le service des installations matérielles, identifier les zones de circulation intense dans les différents sites sous son autorité;
 2. Pour les zones de circulation intense où des tapis d'entrée ne sont pas prévus, commander les tapis nécessaires auprès du service d'approvisionnement. Les tapis devraient être adaptés aux besoins et au type d'usagers. Il est important de consulter le fournisseur afin de déterminer le tapis approprié en matière d'absorption et de performance. Les tapis devraient aussi être fabriqués à partir de matières recyclées;
 3. Déterminer la période pour laquelle les tapis d'entrée doivent être installés dans les différentes zones de circulation intense (ex. : du 1^{er} novembre au 31 mars);
 4. Mettre au point une stratégie de nettoyage pour maintenir les tapis d'entrée propres. Ils doivent être nettoyés fréquemment durant les mois d'hiver, afin d'éviter qu'ils soient pleins de saletés et d'eau.
- Service d'approvisionnement :
 - Acquérir les tapis d'entrée demandés par le gestionnaire en hygiène et salubrité.

3. Les bonnes pratiques

Le tableau 2 ci-dessous présente 14 bonnes pratiques relatives aux services d'hygiène et salubrité intégrant des principes de développement durable. Elles proviennent d'une liste de 24 propositions de recommandations qui avaient été retenues à la fin de mars 2019. L'évaluation de celles-ci avait ensuite été effectuée. Les 10 propositions de recommandations ayant obtenu le pointage moyen le plus élevé figurent dans les fiches du chapitre précédent. Les 14 autres propositions sont présentées ci-après comme étant de bonnes pratiques à appliquer dans les services d'hygiène et salubrité. Ces bonnes pratiques permettent de pousser plus loin la réflexion sur l'intégration du développement durable dans les pratiques en hygiène et salubrité.

Tableau 2 : Bonnes pratiques relatives aux services d'hygiène et salubrité intégrant des principes de développement durable.

Liste de bonnes pratiques	
1	Favoriser l'utilisation de savon à main écoresponsable en mousse et de gel désinfectant en mousse, tous avec cartouche recyclable
2	Obtenir des informations sur les différentes certifications environnementales concernant les produits écoresponsables
3	Favoriser l'utilisation de sacs à déchets généraux avec 100 % de matières recyclées dont 10 % de fibres post-consommation
4	Réduire l'utilisation des lingettes nettoyantes jetables
5	Utiliser des équipements qui minimisent l'impact environnemental (ex. : efficacité énergétique, moins de produits chimiques). Par exemple, remplacer progressivement les gros équipements électriques (aspirateur, autolaveuse, polisseuse, machines à pression, et autres) par des équipements certifiés ENERGY STAR
6	Assurer et maintenir un temps par année par employé suffisant pour la formation sur les produits d'entretien
7	Trouver des modes de gestion écoresponsables pour le papier à main
8	Améliorer les processus d'appels d'offres afin de rendre plus accessibles les produits écoresponsables en hygiène et salubrité (ex. : en intégrant des critères écoresponsables)
9	Standardiser les produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité en éliminant les produits redondants qui ont les mêmes caractéristiques
10	Favoriser l'implantation de processus d'identification et d'évaluation des produits écoresponsables en hygiène et salubrité
11	Encourager l'installation de bacs de rétention dans les zones d'entreposage de grands volumes de produits d'entretien, en cas de déversement
12	Encourager la réalisation d'études sur l'efficacité et les coûts liés à l'utilisation des technologies et des produits écoresponsables
13	Assurer l'affichage du pourcentage (%) de fibres recyclées sur les contrats de papier à main et de papier hygiénique
14	Favoriser davantage l'achat de proximité auprès de fabricants, de distributeurs et d'entreprises de nettoyage locaux et/ou régionaux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager l'économie régionale

Conclusion

Le développement durable et la notion de protection de l'environnement qu'il implique sont de plus en plus présents dans les établissements de santé et de services sociaux. Afin de bien intégrer les principes de développement durable dans leurs activités, le MSSS a le devoir de soutenir les établissements en ce sens, notamment par la diffusion d'outils comme ce guide de recommandations et de bonnes pratiques.

La rédaction de ce document aura permis de mettre en évidence et de documenter 10 recommandations pertinentes pour les services d'hygiène et salubrité, afin de mieux intégrer le développement durable dans leurs activités. Sept recommandations visent les pratiques de nettoyage et de désinfection et trois visent l'utilisation des fournitures. Comme complément aux recommandations, une liste de 14 bonnes pratiques est présentée.

L'implantation des recommandations et des bonnes pratiques pourrait notamment permettre d'améliorer le bilan environnemental des services d'hygiène et salubrité. Les fiches visuelles contiennent toute l'information nécessaire afin de permettre l'implantation des différentes recommandations. Il est suggéré de réaliser cette implantation par étapes, en priorisant les recommandations et les bonnes pratiques selon les ressources et le contexte de l'établissement.

L'intégration du développement durable dans une organisation nécessite l'implication de plusieurs intervenants. En ce sens, pour implanter efficacement ces recommandations et bonnes pratiques, il faut obtenir l'engagement des gestionnaires envers le développement durable et le soutien du responsable du développement durable, des fournisseurs de produits d'entretien, du service d'approvisionnement et de la direction des services techniques.

Annexe 1 - Grille d'évaluation des recommandations

Grille d'évaluation - recommandations sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures							
Nom			(Veuillez inscrire votre nom)				
Catégories	Critères					Total /20 ne pas remplir	
	Pontée (est-ce qu'elle s'adresse à tous les établissements ?)	Impact sur le développement durable	Faisabilité	Influence des services d'hygiène et salubrité			
	/5	/5	/5	/5			
A. Développement des connaissances	Pointage :	5 - très fort	4 - fort	3 - modéré	2 - faible	1 - très faible	0 - aucun
1. Diffuser de l'information au personnel en hygiène et salubrité, en prévention et contrôle des infections (PCI), des services d'approvisionnement et des ressources humaines sur les produits écoresponsables, et les sensibiliser aux impacts des activités d'hygiène et de salubrité sur l'environnement (ex. : utilisation de produits chimiques).							0
2. Encourager la réalisation d'études sur l'efficacité et les coûts reliés à l'utilisation des technologies et produits écoresponsables.							0
3. Obtenir des informations sur les différentes certifications environnementales pour les produits écoresponsables.							0
4. Assurer et maintenir un temps par année par employé suffisant à la formation sur les produits d'entretien.							0
B. Pratiques	Pointage :	5 - très fort	4 - fort	3 - modéré	2 - faible	1 - très faible	0 - aucun
5. Encourager l'installation de bacs de rétention dans les zones d'entreposage à grands volumes de produits d'entretien, en cas de déversement.							0
6. Mettre des mesures en place afin d'accroître la proportion des contenants de produits d'entretien recyclables qui sont déposés au recyclage.							0
7. Trouver des modes de gestion plus écoresponsables pour le papier à main.							0
8. Encourager l'utilisation de la technique de pré-trempage pour les linges et bandeaux en microfibre.							0
9. Favoriser l'utilisation de systèmes automatiques de dilution.							0
10. Installer des tapis d'entrée dans les zones de circulation intense pour capter et retenir la saleté et protéger les planchers.							0
11. Favoriser davantage l'achat de proximité auprès de fabricants, de distributeurs et d'entreprises de nettoyage locaux et/ou régionaux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager l'économie régionale.							0
C. Produits et équipements	Pointage :	5 - très fort	4 - fort	3 - modéré	2 - faible	1 - très faible	0 - aucun
12. Favoriser l'utilisation de produits d'entretien très concentrés.							0
13. Améliorer les processus d'appels d'offres afin de rendre plus accessibles les produits écoresponsables en hygiène et salubrité, par exemple en intégrant des critères écoresponsables.							0
14. Favoriser l'implantation de processus d'identification et d'évaluation des produits écoresponsables en hygiène et salubrité.							0
15. Standardiser les produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité, en éliminant les produits redondants qui ont les mêmes caractéristiques.							0
16. Identifier et utiliser des produits écoresponsables équivalents aux produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité.							0
17. Utiliser des équipements qui minimisent l'impact environnemental (ex. : efficacité énergétique, moins de produits chimiques). Par exemple, remplacer progressivement les gros équipements électriques (aspirateur, autolaveuse, polisseuse, machines à pression, autres) par des équipements certifiés ENERGY STAR.							0
18. Réduire l'utilisation des lingettes nettoyantes jetables.							0
D. Fournitures	Pointage :	5 - très fort	4 - fort	3 - modéré	2 - faible	1 - très faible	0 - aucun
19. Assurer l'affichage du pourcentage (%) de fibres recyclées sur les contrats de papier à main et de papier hygiénique.							0
20. Favoriser l'utilisation de papier à main et de papier hygiénique écoresponsable fabriqués à 100 % de fibres recyclées.							0
21. Favoriser l'installation et l'utilisation de distributeurs de papier à main à débit contrôlé.							0
22. Favoriser l'utilisation de savon à main écoresponsable en mousse et de gel désinfectant en mousse avec cartouche recyclable.							0
23. Favoriser l'utilisation de sacs à déchets généraux avec 80% de plastique recyclé, ou biodégradables.							0
24. Éliminer les aérosols, limiter l'utilisation d'assainisseurs d'air et favoriser l'utilisation de produits écoresponsables.							0

Annexe 2 - Bilan de l'évaluation des recommandations

Compilation							
Propositions de recommandations sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures							
Catégories	Critères					Total /20	
	Portée (est-ce qu'elle s'adresse à tous les établissements ?)	Impact sur le développement durable	Faisabilité	Influence des services d'hygiène et salubrité			
	/5	/5	/5	/5			
	Pointage :	5 - très fort	4 - fort	3 - modéré	2 - faible	1 - très faible	0 - aucun
A. Développement des connaissances							
1. Diffuser de l'information au personnel en hygiène et salubrité, en prévention et contrôle des infections (PCI), des services d'approvisionnement et des ressources humaines sur les produits écoresponsables, et les sensibiliser aux impacts des activités d'hygiène et de salubrité sur l'environnement.							
	Moyenne	4,9	4,3	4,1	3,6	16,9	
	Membre #1	5	4	4	4	17	
	Membre #2	5	4	4	4	17	
	Membre #3	5	5	4	1	15	
	Membre #4	5	5	5	5	20	
	Membre #5	5	3	4	5	17	
	Membre #6	4	4	3	3	14	
	Membre #7	5	5	5	3	18	
2. Encourager la réalisation d'études sur l'efficacité et les coûts reliés à l'utilisation des technologies et produits écoresponsables.							
	Moyenne	4,3	4,1	2,6	2,9	13,9	
	Membre #1	1	5	1	2	9	
	Membre #2	5	5	3	5	18	
	Membre #3	5	4	2	1	12	
	Membre #4	5	5	5	5	20	
	Membre #5	5	3	2	3	13	
	Membre #6	4	4	2	3	13	
	Membre #7	5	3	3	1	12	
3. Obtenir des informations sur les différentes certifications environnementales pour les produits écoresponsables.							
	Moyenne	4,9	3,6	3,9	3,4	15,7	
	Membre #1	4	3	5	4	16	
	Membre #2	5	5	2	5	17	
	Membre #3	5	3	5	1	14	
	Membre #4	5	5	5	5	20	
	Membre #5	5	3	2	5	15	
	Membre #6	5	4	3	3	15	
	Membre #7	5	2	5	1	13	
4. Assurer et maintenir un temps par année par employé suffisant à la formation sur les produits d'entretien.							
	Moyenne	4,3	2,7	3,9	4,1	15,0	
	Membre #1	4	3	3	3	13	
	Membre #2	3	2	4	4	13	
	Membre #3	5	4	5	5	19	
	Membre #4	3	0	2	3	8	
	Membre #5	5	3	5	5	18	
	Membre #6	5	3	3	4	15	
	Membre #7	5	4	5	5	19	
B. Pratiques							
5. Encourager l'installation de bacs de rétention dans les zones d'entreposage à grands volumes de produits d'entretien, en cas de déversement.							
	Moyenne	3,9	2,7	3,4	4,0	14,0	
	Membre #1	2	3	3	3	11	
	Membre #2	3	1	3	3	10	
	Membre #3	5	3	5	5	18	
	Membre #4	3	3	3	4	13	
	Membre #5	5	4	2	4	15	
	Membre #6	4	3	4	4	15	
	Membre #7	5	2	4	5	16	
6. Mettre des mesures en place afin d'accroître la proportion des contenants de produits d'entretien recyclables qui sont déposés au recyclage.							
	Moyenne	4,6	5,0	3,6	4,6	17,7	
	Membre #1	5	5	3	5	18	
	Membre #2	5	5	3	5	18	
	Membre #3	5	5	5	5	20	
	Membre #4	3	5	3	4	15	
	Membre #5	5	5	4	4	18	
	Membre #6	4	5	3	4	16	
	Membre #7	5	5	4	5	19	

Compilation

Propositions de recommandations sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures

Catégories	Critères					Total /20
	Portée (est-ce qu'elle s'adresse à tous les établissements ?)	Impact sur le développement durable	Faisabilité	Influence des services d'hygiène et salubrité		
	/5	/5	/5	/5		
Pointage : 5 - très fort 4 - fort 3 - modéré 2 - faible 1 - très faible 0 - aucun						
7. Trouver des modes de gestion plus écoresponsables pour le papier à main.						
Moyenne	4,3	4,7	3,0	3,0		15,0
Membre #1	5	5	3	3		16
Membre #2	3	5	2	4		14
Membre #3	5	5	2	1		13
Membre #4	3	5	3	4		15
Membre #5	5	4	4	5		18
Membre #6	4	5	3	3		15
Membre #7	5	4	4	1		14
8. Encourager l'utilisation de la technique de pré-trempe pour les linges et bandeaux en microfibre.						
Moyenne	4,6	3,7	4,3	4,3		16,9
Membre #1	5	5	5	5		20
Membre #2	4	3	4	5		16
Membre #3	5	3	4	5		17
Membre #4	5	5	5	0		15
Membre #5	5	3	4	5		17
Membre #6	3	4	4	5		16
Membre #7	5	3	4	5		17
9. Favoriser l'utilisation de systèmes automatiques de dilution.						
Moyenne	4,1	4,3	4,0	4,4		16,9
Membre #1	5	5	5	5		20
Membre #2	4	4	3	4		15
Membre #3	5	4	4	5		18
Membre #4	3	5	3	3		14
Membre #5	5	5	4	5		19
Membre #6	2	3	4	4		13
Membre #7	5	4	5	5		19
10. Installer des tapis d'entrée dans les zones de circulation intense pour capter et retenir la saleté et protéger les planchers.						
Moyenne	4,7	2,9	4,1	4,3		16,0
Membre #1	4	2	3	4		13
Membre #2	5	4	4	3		16
Membre #3	5	2	5	5		17
Membre #4	5	3	3	4		15
Membre #5	5	3	5	5		18
Membre #6	4	4	4	4		16
Membre #7	5	2	5	5		17
11. Favoriser davantage l'achat de proximité auprès de fabricants, de distributeurs et d'entreprises de nettoyage locaux et/ou régionaux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager l'économie régionale.						
Moyenne	4,4	4,0	2,6	2,3		13,3
Membre #1	4	4	3	3		14
Membre #2	4	5	3	2		14
Membre #3	5	4	2	1		12
Membre #4	5	2	2	2		11
Membre #5	4	3	2	3		12
Membre #6	4	5	3	4		16
Membre #7	5	5	3	1		14
C. Produits et équipements						
12. Favoriser l'utilisation de produits d'entretien très concentrés.						
Moyenne	4,6	4,4	4,0	4,0		17,0
Membre #1	5	4	4	3		16
Membre #2	5	5	5	3		18
Membre #3	5	4	4	3		16
Membre #4	3	5	3	5		16
Membre #5	5	5	5	5		20
Membre #6	4	3	3	4		14
Membre #7	5	5	4	5		19
13. Améliorer les processus d'appels d'offres afin de rendre plus accessibles les produits écoresponsables en hygiène et salubrité, par exemple en intégrant des critères écoresponsables.						
Moyenne	4,9	4,7	2,6	2,7		14,9
Membre #1	5	5	2	2		14
Membre #2	4	5	3	3		15
Membre #3	5	5	3	1		14
Membre #4	5	5	1	5		16
Membre #5	5	3	3	3		14
Membre #6	5	5	3	4		17
Membre #7	5	5	3	1		14

Compilation

Propositions de recommandations sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures

Catégories	Critères					Total /20
	Portée (est-ce qu'elle s'adresse à tous les établissements ?)	Impact sur le développement durable	Faisabilité	Influence des services d'hygiène et salubrité		
	/5	/5	/5	/5		
Pointage : 5 - très fort 4 - fort 3 - modéré 2 - faible 1 - très faible 0 - aucun						
14. Favoriser l'implantation de processus d'identification et d'évaluation des produits écoresponsables en hygiène et salubrité.						
Moyenne	4,6	3,7	3,1	3,0		14,4
Membre #1	4	4	3	3		14
Membre #2	5	5	3	3		16
Membre #3	5	3	2	1		11
Membre #4	5	5	5	5		20
Membre #5	4	2	3	4		13
Membre #6	4	5	3	4		16
Membre #7	5	2	3	1		11
15. Standardiser les produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité, en éliminant les produits redondants qui ont les mêmes caractéristiques.						
Moyenne	4,0	2,0	3,9	4,7		14,6
Membre #1	4	4	4	4		16
Membre #2	5	3	4	5		17
Membre #3	3	1	5	5		14
Membre #4	2	0	3	5		10
Membre #5	5	1	4	5		15
Membre #6	4	4	4	4		16
Membre #7	5	1	3	5		14
16. Identifier et utiliser des produits écoresponsables équivalents aux produits d'entretien utilisés en hygiène et salubrité.						
Moyenne	4,9	4,9	3,6	4,3		17,6
Membre #1	5	5	5	4		19
Membre #2	5	5	3	5		18
Membre #3	5	4	2	3		14
Membre #4	5	5	5	5		20
Membre #5	5	5	3	4		17
Membre #6	4	5	4	4		17
Membre #7	5	5	3	5		18
17. Utiliser des équipements qui minimisent l'impact environnemental (ex. : efficacité énergétique, moins de produits chimiques). Par exemple, remplacer progressivement les gros équipements électriques (aspirateur, autolaveuse, polisseuse, machines à pression, autres) par des équipements certifiés ENERGY STAR.						
Moyenne	4,7	3,9	3,6	3,3		15,4
Membre #1	3	3	4	3		13
Membre #2	5	4	2	4		15
Membre #3	5	3	2	2		12
Membre #4	5	5	5	4		19
Membre #5	5	3	4	4		16
Membre #6	5	4	4	4		17
Membre #7	5	5	4	2		16
18. Réduire l'utilisation des lingettes nettoyantes jetables.						
Moyenne	4,9	4,7	3,1	2,9		15,6
Membre #1	5	5	2	2		14
Membre #2	5	5	5	5		20
Membre #3	5	5	3	2		15
Membre #4	5	5	3	3		16
Membre #5	5	4	2	3		14
Membre #6	4	4	4	4		16
Membre #7	5	5	3	1		14
D. Fournitures						
19. Assurer l'affichage du pourcentage (%) de fibres recyclées sur les contrats de papier à main et de papier hygiénique.						
Moyenne	4,7	2,6	3,4	2,6		13,3
Membre #1	4	4	3	4		15
Membre #2	5	2	4	2		13
Membre #3	5	4	5	2		16
Membre #4	5	0	1	3		9
Membre #5	5	3	3	3		14
Membre #6	4	4	4	3		15
Membre #7	5	1	4	1		11
20. Favoriser l'utilisation de papier à main et de papier hygiénique écoresponsable fabriqués à 100 % de fibres recyclées.						
Moyenne	4,9	4,7	4,3	3,7		17,6
Membre #1	5	5	3	2		15
Membre #2	5	5	5	5		20
Membre #3	5	4	5	2		16
Membre #4	5	5	5	5		20
Membre #5	5	4	3	3		15
Membre #6	4	5	4	4		17
Membre #7	5	5	5	5		20

Compilation

Propositions de recommandations sur les pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures

Catégories	Critères					Total /20
	Portée (est-ce qu'elle s'adresse à tous les établissements ?)	Impact sur le développement durable	Faisabilité	Influence des services d'hygiène et salubrité		
	5	5	5	5		
Pointage :	5 - très fort	4 - fort	3 - modéré	2 - faible	1 - très faible	0 - aucun
21. Favoriser l'installation et l'utilisation de distributeurs de papier à main à débit contrôlé.						
Moyenne	4,7	4,4	3,9	3,9		16,9
Membre #1	4	5	3	5		17
Membre #2	5	4	3	4		16
Membre #3	5	5	4	3		17
Membre #4	5	5	5	4		19
Membre #5	5	3	4	5		17
Membre #6	4	4	4	3		15
Membre #7	5	5	4	3		17
22. Favoriser l'utilisation de savon à main écoresponsable en mousse et de gel désinfectant en mousse avec cartouche recyclable.						
Moyenne	4,9	4,4	3,9	2,7		15,9
Membre #1	5	4	4	2		15
Membre #2	5	5	4	3		17
Membre #3	5	5	4	2		16
Membre #4	5	5	4	3		17
Membre #5	5	3	3	3		14
Membre #6	4	4	4	4		16
Membre #7	5	5	4	2		16
23. Favoriser l'utilisation de sacs à déchets généraux avec 100% de fibres recyclées dont 10% de fibres post consommation* *Il sera précisé que l'utilisateur pourra exiger un plus haut % de fibres post-consommation, et ce en fonction de l'utilisation du sac à déchets.						
Moyenne	4,8	4,3	3,7	2,8		15,7
Membre #1	5	4	4	2		15
Membre #2	5	5	4	4		18
Membre #3	5	5	4	2		16
Membre #4	0	0	0	0		0
Membre #5	5	3	3	3		14
Membre #6	4	4	4	4		16
Membre #7	5	5	3	2		15
24. Éliminer les aérosols, limiter l'utilisation d'assainisseurs d'air et favoriser l'utilisation de produits écoresponsables.						
Moyenne	4,6	4,3	4,1	4,1		17,1
Membre #1	3	4	4	3		14
Membre #2	5	5	5	5		20
Membre #3	5	5	5	5		20
Membre #4	5	5	4	4		18
Membre #5	5	2	3	3		13
Membre #6	4	4	4	4		16
Membre #7	5	5	4	5		19

Glossaire

Bandeau : Bande de matériel réutilisable ou jetable utilisée avec un balai trapèze ou un manche de lavage à plat afin d'effectuer une opération de balayage ou de lavage d'une surface de sol. Cet article est généralement utilisé dans le cadre du balayage ou du lavage à usage unique.

Désinfection : Opération au résultat momentané, permettant d'éliminer ou de tuer les microorganismes, ou d'inactiver les virus indésirables portés par les milieux inertes contaminés.

Dilution : Procédé consistant à obtenir une solution finale de concentration inférieure soit par ajout de solvant, soit par prélèvement d'une partie de la solution et remplacement par du solvant pour garder le même volume. La dilution se caractérise par son taux de dilution. Cette notion présuppose que le corps dilué est soluble dans le solvant utilisé.

Écoresponsable : Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Microfibre : Fibre textile dont la masse linéique (ou titre) est inférieure à un décitex (1 g/10 km), ce qui correspond à un diamètre inférieur à 9 micromètres. Elle peut être artificielle ou synthétique (polyester, polyamide, acrylique, etc.). Elle est apparue dans les années 1980 alors que le polyester était passé de mode.

Nettoyage : Opération qui consiste à enlever les saletés, poussières et autres substances pouvant héberger des microorganismes. La propreté est l'objectif du nettoyage.

Transvasement : Action de verser un liquide d'un récipient dans un autre.

Bibliographie

CHU DE QUÉBEC – UNIVERSITÉ LAVAL. *ANNEXE 10 Fiches de sensibilisation des requérants, Fiche 2 : hygiène et salubrité*, 3 p.

GREEN CLEANING SURVEY/AUDIT. *Purchase of Sustainable Cleaning Products and Materials*, 6 p.

KOMPASS NACHHALTIGKEIT. *Nettoyage Fiche d'information - Achat durable*, 2 p.

LANDRY, M. *Dix (10) mesures concrètes favorisant un approvisionnement véritablement écoresponsable en hygiène et salubrité*, Association des gestionnaires de parcs immobiliers. En ligne : <https://www.agpi.org/fr/a-propos-agpi>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action de développement durable 2016-2020*, 2017, 31 p. En ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001819/>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Sondage des pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures des établissements publics du RSSS – Par mission*, 4 septembre 2018, 47 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Sondage des pratiques de nettoyage, de désinfection et d'utilisation des fournitures des établissements publics du RSSS – Volet pratiques durables et empreinte écologique*, 4 septembre 2018, 22 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Techniques et équipements de travail en hygiène et salubrité*, 2009, 67 p. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000878/>

QUEENSLAND GOVERNMENT CHIEF PROCUREMENT OFFICE. *Sustainable Procurement Product Guide*, mars 2010, 23 p.

SPECTRUM HEALTH. *Case Study: Safer Chemicals Challenge: Green Cleaning Goal*, 2016, 3 p.

STEINEMANN, Anne, *Ten questions concerning air fresheners and indoor built environments*, Building and Environment, 2017, p. 279-284.

